



Agir pour
la biodiversité

L'oedicnème criard

Suivi et protection :
un partenariat entre les associations
naturalistes et les agriculteurs



Oedicnème criard © Stéphane Gluck, LPO ALSACE

Avec le soutien financier de :



La Région
Grand Est

ALSACE
RHIN BRISACH >
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Originaire des steppes, l'oedicnème criard s'est adapté aux plaines agricoles. Il se nourrit d'insectes, d'escargots et parfois de petits vertébrés.

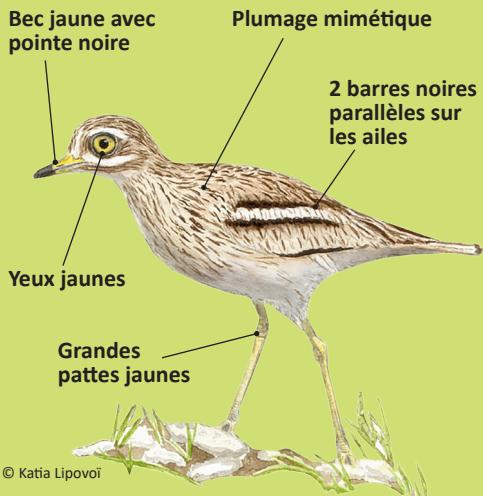
En déclin en France et en Europe, l'Alsace est un foyer historique de sa présence, quoique ses effectifs y déclinent aussi depuis plusieurs années. L'oedicnème pond ses œufs à même le sol, ce qui le rend vulnérable aux travaux agricoles. Des actions simples peuvent permettre aux agriculteurs de participer activement à la préservation de cette espèce.

L'œdicnème criard

Migrateur partiel, l'œdicnème criard est surtout observé dans notre région de mi-mars à novembre. Plus couramment nommé « Courlis de terre », cet oiseau apprécie **les milieux ouverts et caillouteux**.



Nid d'œdicnème © Eric Buchel - LPO ALSACE



© Katia Lipovoi



À partir d'avril, l'œdicnème émet, la nuit, des sifflements sonores et plaintifs « *kuv-liee* ». (Scannez le code ci-contre avec votre téléphone pour l'écouter.)

Repérer un nid

Comme la plupart des oiseaux de plaine, l'œdicnème niche au sol. La femelle pond **2 œufs blanc crème mouchetés de brun** dans les zones les plus caillouteuses des **cultures de printemps** (maïs, soja), des **cultures maraîchères**, des **luzernes** et des **prairies**.

L'essentiel des pontes a lieu en avril et en mai, mais la vigilance doit être accrue d'avril à fin juin, notamment pendant les interventions post-semis.

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

PÉRIODE SENSIBLE POUR LA NIDIFICATION

Couple d'œdicnèmes criards © Luca Fetique - LPO ALSACE



Lors des travaux agricoles, la présence d'un nid peut être décelée lorsqu'un ou deux adultes s'éloignent tardivement à l'approche du tracteur. Ce type de comportement est un indicateur de la présence d'œufs ou de jeunes poussins.

Bénévoles et agriculteurs en action



Au début du printemps : la localisation des nichées

Équipés de jumelles et de longues-vues, les bénévoles et les salariés des associations de protection de la nature recherchent les nids installés dans les parcelles agricoles. Pour une meilleure détection, les prospections ont lieu le matin ou le soir.



À l'approche des interventions post-semis : le balisage du nid

En accord avec l'agriculteur, des piquets sont placés en début et fin de rang de la culture où le nid se situe. La date d'envol des jeunes est estimée puis transmise à l'agriculteur.



Pendant les interventions post-semis : l'évitement des nichées

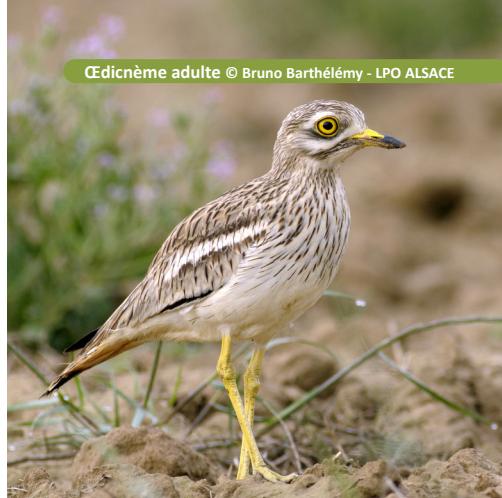
Lors du désherbage mécanique, du binage ou du traitement, l'agriculteur contourne le nid et relève la bineuse ou la herse-étrille, au moment de passer sur le rang piqueté pour protéger la nichée.

Vous avez trouvé un nid non balisé : voir au dos.

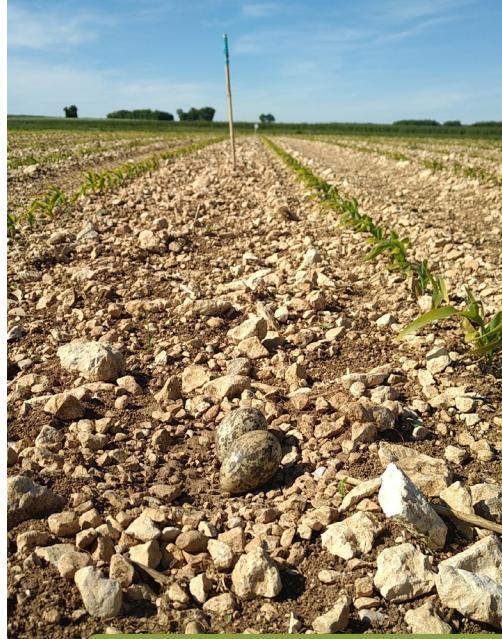


Après les interventions post-semis : l'éclosion des œufs et l'élevage des jeunes

Quelques jours après l'éclosion des œufs, les piquets peuvent être retirés. Les jeunes quittent rapidement le nid et les adultes s'occupent d'eux pendant environ six semaines. Les bénévoles assurent le suivi des différentes nichées. L'agriculteur est tenu informé de l'issue de la reproduction.



Piquet de repérage © Élodie Boussiquault



Jeune œdicnème © Pierre Sigwalt - LPO ALSACE



Vous avez trouvé un nid, que faire ?

Le bon réflexe

Relevez sur quelques mètres la bineuse, la herse-étrille ou la rampe de traitement pour éviter les œufs ou les poussins. Ne les touchez pas.

Si vous devez intervenir à nouveau sur la parcelle, contactez-nous pour que des bénévoles viennent poser un jalon en début du rang, voire des piquets de part et d'autre du nid. Ces repères sont un moyen efficace pour indiquer sa localisation, et vous permettre de l'éviter à nouveau lors d'un prochain passage.

Pour signaler un nid ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre référent :

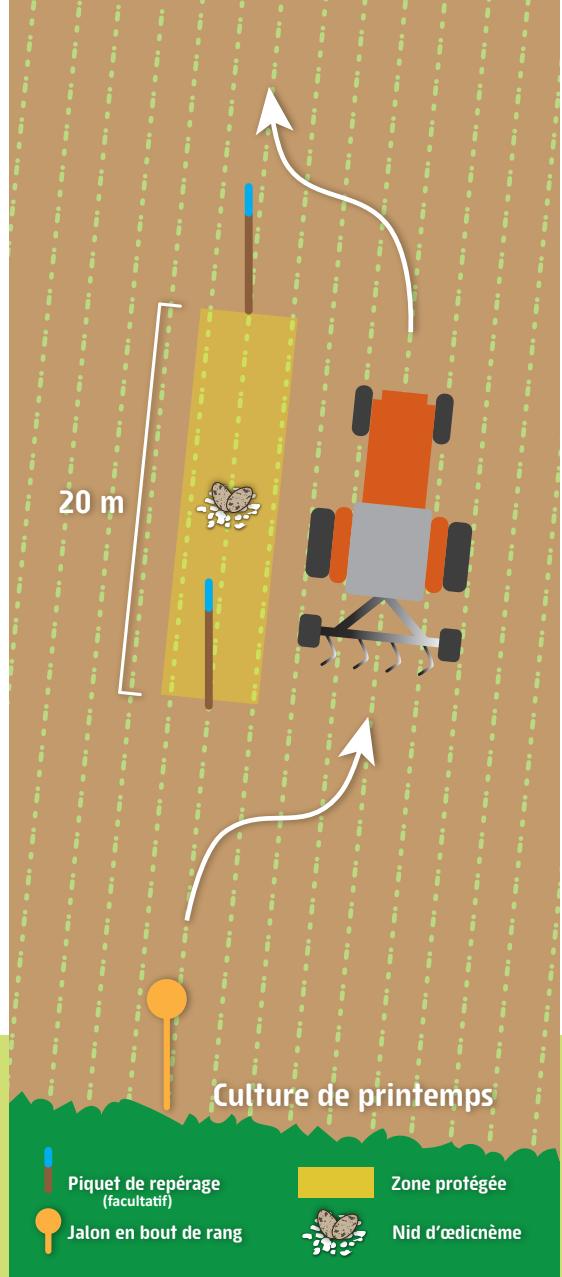
LPO Alsace

Laetitia DUHIL • 03 88 22 07 35 •
laetitia.duhil@lpo.fr

Alexandre GONÇALVES •
alexandre.goncalves@lpo.fr

Chambre d'Agriculture Alsace

Romain ROLLOT • 03 88 19 17 10 •
romain.rollot@alsace.chambagri.fr



Plaquette conçue, dans le cadre du programme de suivi et de protection de l'oeidcnème criard :



avec le soutien financier de :

